Covid-19 : vers la création d’un pass sanitaire européen ?

Publié le 9 mars 2021

Ursula von der Leyen a précisé, le 1er mars, les contours d’un futur pass sanitaire européen. Celui-ci pourrait inclure soit une preuve de vaccination, soit les résultats de tests pour ceux qui n’ont pas pu être vaccinés, soit des informations sur le rétablissement à la suite du Covid. Cette proposition, qui avait reçu le soutien des dirigeants européens, devrait être présentée par la Commission le 17 mars.

« *Nous présenterons ce mois-ci une proposition législative pour un « green pass » numérique. Son objectif est de fournir la preuve qu’une personne a été vaccinée ou des résultats de tests pour ceux qui n’ont pas encore pu se faire vacciner, de savoir si la personne a surmonté la Covid-19 et est immunisée, le tout en respectant la protection des données, la sécurité et la vie privée* », a déclaré la présidente de la Commission.

Reste maintenant à faire en sorte que les systèmes de santé et de contrôle aux frontières s'accordent. Côté français, la mise en place d’un "*pass sanitaire*" est envisagé, sur le modèle de ce qui se fait déjà avec l’application Tous Anti-Covid.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles